

COMMUNAUTE URBAINE GRAND BESANCON METROPOLE_CUGBM

assainissement collectif
EX ROCHE LEZ BEAUPRE DSP
(COLLECTE)

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

Exercice 2019

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.
Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	3
1.1.	Présentation du territoire desservi	3
1.2.	Mode de gestion du service	3
1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0)	3
1.4.	Nombre d'abonnés	3
1.5.	Volumes facturés	4
1.6.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	4
1.7.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert	4
1.8.	Ouvrages d'épuration des eaux usées	4
2.	Tarification de l'assainissement et recettes du service	5
2.1.	Modalités de tarification	5
2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0)	6
2.3.	Recettes	7
3.	Indicateurs de performance	8
3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	8
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)	8
3.3.	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)	10
3.4.	Points noirs du réseau de collecte (P252.2)	10
3.5.	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)	11
3.6.	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)	11
3.7.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)	12
3.8.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)	12
3.9.	Taux de réclamations (P258.1)	12
4.	Financement des investissements	13
4.1.	Montants financiers	13
4.2.	Etat de la dette du service	13
4.3.	Amortissements	13
4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux	14
4.5.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	14
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	15
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)	15
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	15
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	16

1. Caractérisation technique du service

1.1. *Présentation du territoire desservi*



Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- Nom de la collectivité : COMMUNAUTE URBAINE GRAND BESANCON METROPOLE_CUGBM
- Nom de l'entité de gestion: assainissement collectif : EX ROCHE LEZ BEAUPRE DSP (COLLECTE)
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté urbaine
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Collecte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transport	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Dépollution	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Roche-lez-Beaupré
- Existence d'une CCSPL Oui Non

1.2. *Mode de gestion du service*



Le service est exploité en **Délégation par Entreprise privée**

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : VEOLIA EAU
- Date de fin de contrat initial : 22/01/2020
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 30/06/2020

1.3. *Estimation de la population desservie (D201.0)*



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert **2 108** habitants au 31/12/2019 (2 084 au 31/12/2018).

1.4. *Nombre d'abonnés*



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert **873** abonnés au 31/12/2019 (881 au 31/12/2018).

La répartition des abonnés par commune est la suivante

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2018	Nombre total d'abonnés au 31/12/2019	Variation en %
Roche-lez-Beaupré	881	873	-0,9%

1.5. Volumes facturés



	Volumes facturés durant l'exercice 2018 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2019 en m ³	Variation en %
Total des volumes facturés aux abonnés	84 247	100 119	18,8%

1.6. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de *non communiqué* au 31/12/2019.

1.7. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué d'un linéaire de collecte total de 15,36 km (15,36 km au 31/12/2018).

Non communiqué ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

1.8. Ouvrages d'épuration des eaux usées



Le service ne gère aucune Station de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2019 et 01/01/2020 sont les suivants :

	Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
Frais d'accès au service:	compris dans les frais d'accès au service eau potable	
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) ⁽¹⁾	Cas classique : PFAC habitat : 2000 euros par logement et 1100 euros par logement supplémentaire PFAC AD (assimilés domestiques) : 2 500 euros pour < ou = 200 m ²	
Participation aux frais de branchement	Participation forfaitaire dans le cadre d'une extension de réseau : 1770 € H.T. Plafond création de branchement : 3500 euros H.T.	

⁽¹⁾ Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Égout (PRE)

Tarifs	Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
Part de la collectivité		
Part fixe (€ HT/an)		
Abonnement ⁽¹⁾	1 €	2 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)		
Prix au m ³	2,12 €/m ³	1,91 €/m ³
Part du délégataire		
Part fixe (€ HT/an)		
Abonnement ⁽¹⁾	9,52 €	9,77 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)		
Prix au m ³	0,321 €/m ³	0,329 €/m ³
Taxes et redevances		
Taxes		
Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances		
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,15 €/m ³	0,15 €/m ³

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 17/12/2018 effective à compter du 01/01/2019 fixant les tarifs 2019 du service d'assainissement collectif, les frais d'accès au service, la Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement et la participation aux frais de branchement.
- Délibération du 16/12/2019 effective à compter du 01/01/2020 fixant les tarifs 2020 du service d'assainissement collectif, les frais d'accès au service, la Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement et la participation aux frais de branchement.



2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2019 et au 01/01/2020 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2019 en €	Au 01/01/2020 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	1,00	2,00	50%
Part proportionnelle	254,40	229,20	-11%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	255,40	231,20	9,5%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	9,52	9,77	2,6%
Part proportionnelle	38,52	39,48	2,4%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	48,04	49,25	2,5%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18,00	18,00	50%
TVA	32,14	29,85	-7,2%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	50,14	47,85	-4,6%
Total	353,58	238,30	-7,2%
Prix TTC au m³	2,95	2,74	-7,2%

ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

La convergence tarifaire avec un prix cible en 2027 à 3,30 € TTC par m³ avec redevance hors inflation pour une facture type de 120 m³. Au regard des travaux en assainissement plus conséquents qu'en eau potable, le conseil communautaire a décidé de modifier la répartition initiale de 1,50 € /m³ d'eau potable et de 1,50 €/m³ d'assainissement en 1,35 €/m³ d'eau potable et 1,65 €/m³ d'assainissement ainsi que l'inflation supérieure à 1 %.

2.3. Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2019 en €
Redevance eaux usées	212 992
Total des recettes	212 992

Recettes de l'exploitant (si contrat de délégation) :

Type de recette	Exercice 2019 en €
Redevance eaux usées	40 520
Produits accessoires	12 465
Total des recettes	52985

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2019 : 265 977 €.

3. Indicateurs de performance

3.1. *Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)*



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2019, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 100% des 873 abonnés potentiels (100% pour 2018).

3.2. *Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)*



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	14
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		90%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	68%	11
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	0%	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	70

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 70 pour l'exercice 2019 (70 pour 2018).

Indicateurs supplémentaires concernant les seules collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

3.3. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)



L'indicateur mesure un nombre d'évènements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement (nuisance, pollution). Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.

$$\text{taux de débordement des effluents pour 1000 hab} = \frac{\text{nombre de demandes d'indemnisation déposées en vue d'un dédommagement}}{\text{nombre d'habitants desservis}} * 1000$$

Pour l'exercice 2019, le taux de débordement des effluents est de *non communiqué* pour 1000 habitants (0 en 2018).

3.4. Points noirs du réseau de collecte (P252.2)



Cet indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

Est un point noir tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit la nature du problème (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et celle de l'intervention (curage, lavage, mise en sécurité, etc.).

Sont à prendre en compte les interventions sur les parties publiques des branchements et – si l'intervention est nécessitée par un défaut situé sur le réseau public – dans les parties privatives des usagers.

Nombre de points noirs pour l'exercice 2019 : 2

$$\text{nombre de points noirs ramené à 100 km de réseau} = \frac{\text{nombre de points noirs}}{\text{linéaire du réseau de collecte hors branchements}} * 100$$

Pour l'exercice 2019, le nombre de points noirs est de 13,04 par 100 km de réseau (13 en 2018).

3.5. Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur totale du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2019
Linéaire renouvelé en km	<i>Non communiqué</i>

Le taux moyen de renouvellement des réseaux est :

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'exercice 2019, le taux moyen de renouvellement des réseaux est 0% (0,51% en 2018).

3.6. Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)



La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

L'obtention des 80 premiers points se fait par étape, la deuxième ne pouvant être acquise si la première ne l'est		Exercice 2018	Exercice 2019
20	identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs	Oui	<i>non communiqué</i>
+ 10	évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel	Oui	<i>non communiqué</i>
+ 20	enquêtes de terrain pour situer les déversements, témoins de rejet pour en identifier le moment et l'importance	Oui	<i>non communiqué</i>
+ 30	mesures de débit et de pollution sur les rejets (cf. arrêté du 22/12/1994 relatif à la surveillance des ouvrages)	Oui	<i>non communiqué</i>
Les 40 points ci-dessous peuvent être obtenus si le service a déjà collecté les 80 points ci-dessus			
+ 10	rapport sur la surveillance des réseaux et STEU des agglomérations d'assainissement et ce qui en est résulté	Oui	<i>non communiqué</i>
+ 10	connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets	Non	<i>non communiqué</i>
Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs			
+ 10	évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	Non	<i>non communiqué</i>
Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes			
+ 10	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du service d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	Non	<i>non communiqué</i>

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel du service est *non communiqué* (90 en 2018).

3.7. **Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)**



La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2018	Exercice 2019
Encours de la dette en €	24 779 405	21 962 309,00
Epargne brute annuelle en €	11 083 571	7 510 639,00
Durée d'extinction de la dette en années	2,2	2,92

3.8. **Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)**



Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur l'assainissement collectif proprement dit. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2019 est comptabilisée, quelque soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

	Exercice 2018	Exercice 2019
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2018 tel que connu au 31/12/2019	3 056	3 187
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2018	271 159	284 655
Taux d'impayés en % sur les factures d'assainissement 2018	1,04	1,17

3.9. **Taux de réclamations (P258.1)**



Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues Oui Non

Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur : *non communiqué*

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'exercice 2019, le taux de réclamations est de 1,15 pour 1000 abonnés (0 en 2018).

4. Financement des investissements

4.1. *Montants financiers*



	Exercice 2019
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	N'est pas en capacité de donner la donnée
Montants des subventions en €	2 529 888
Montants des contributions du budget général en €	0
Principaux chantiers soldés en 2019 :	
<ul style="list-style-type: none"> • Les Auxons : remplacement d'un collecteur Eaux Pluviales diamètre 300 par un diamètre 500 dans la rue du stade – 47 306 € H.T. • Besançon : sur la zone de BTC, maîtrise d'œuvre et travaux réalisés pour la gestion des Eaux Pluviales – 1 633 000 € H.T. • Amagney : eaux usées rue de la Prairie (1^{ère} phase) - 40 800 € H.T. • Besançon : réhabilitation du collecteur eaux usées liaison rues Klein-Isenbart - 28 000 € H.T. • Besançon : extension eaux usées rue des Saints Martin - 42 000 € H.T. • Besançon : extension du réseau eaux usées rue Phisalix – 25 000 € H.T. • Vaire (Arcier) : 1^{ère} tranche renouvellement réseau eaux usées et raccordement au Sytteau – 356 000 • Ecole Valentin : déviation canalisations eaux usées et eaux pluviales dans le cadre de l'aménagement de la RN 57 – 51 500 € H.T. 	

4.2. *Etat de la dette du service*



L'état de la dette au 31 décembre 2019 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2018	Exercice 2019
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		24 779 405	21 962 309
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	4 189 706.96	2 817 095
	en intérêts	1 280 784.02	745 501

4.3. *Amortissements*



Pour l'exercice 2019, la dotation aux amortissements a été de 5 279 270,15 € (5 344 164.71 € en 2018).

4.4. **Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux**



Les principaux projets menés sur le périmètre de Grand Besançon Métropole :	Montants prévisionnels en €
Rénovations de stations d'épuration : <ul style="list-style-type: none"> à Chaudfontaine à Fontain à Mamirolle à Pugyey à Saône 	560 000 € H.T. 500 000 € H.T. 1 500 000 € H.T. 450 000 € H.T. 475 000 € H.T.
Réhabilitation de la STEP de Pelousey	364 000 € HT
Réhabilitation des collecteurs de transports des eaux usées de Gennes à Saône.	600 000 € H.T.
Raccordement au collecteur de l'ex-Sytteau <ul style="list-style-type: none"> de la ZAE de Saône et de Montfaucon. 	470 000 € H.T. 400 000 € H.T.
Mise en séparatif <ul style="list-style-type: none"> à Novillars à Vaire 	1 000 000 € H.T. 1 135 000 € H.T.
Projet de méthanisation entre 2019 et 2021	8 300 000 € HT
Projet de création d'un bassin d'orage sur le site de la Malcombe pour limiter dans le Doubs les déversements à la Roche d'Or (début en 2021).	9 000 000 € H.T.

4.5. **Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice**



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Pas de programme pluriannuel de travaux adopté		

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2019, le service a reçu 2 demandes d'abandon de créance et en a accordé 2. 326 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,003 €/m³ pour l'année 2019 (0,0026 €/m³ en 2018).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €
Douroula au Burkina Faso	5 000
Le camp de réfugiés Jaber en Palestine	0
Coopération décentralisée : total	5 000

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2018	Valeur 2019
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	2 084	2 108
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	<i>non communiqué</i>
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	Aucun équipement d'épuration	Aucun équipement d'épuration
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	2,95	2,74
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	100%	100%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	70	70
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	Aucun équipement d'épuration	Aucun équipement d'épuration
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	Aucun équipement d'épuration	Aucun équipement d'épuration
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	Aucun équipement d'épuration	Aucun équipement d'épuration
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	Aucun équipement d'épuration	Aucun équipement d'épuration
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,0026	0,003
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers [nb/1000hab]	0	<i>non communiqué</i>
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau [nb/100 km]	13	13,04
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,51%	0%
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	Aucun équipement d'épuration	Aucun équipement d'épuration
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	90	<i>non communiqué</i>
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	2,2	2,92
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	1,04%	1,17%
P258.1	Taux de réclamations [nb/1000ab]	0	1,15